

PROROGATION

SON EXCELLENCE LE

GOUVERNEUR-GENERAL

Prorogera le Parlement

CET

Après-midi, (Vendredi)

A QUATRE HEURES

Par ordre,

R. E. KIMBER,

Huissier de la Verge Noire.

Vendredi, 7 Mai 1880

SOMMAIRE

PROROGATION DU PARLEMENT.

A LA RECHERCHE D'UN CHEF.

EMPLOYÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE.

ÉCHOS DU JOUR.

SOCIÉTÉ SAINT-PIERRE.

CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU JOUR.

SECOURS AUX INDIENS DE HULL.

TRAVAUX OTTAWA.

PARLIEMENT—LA ROUTE DE L'ARME: Raoul de Kooep.

LA CRÉATION D'OTTAWA.

LA CRÉATION D'OTTAWA.

PROROGATION DU PARLEMENT

L'arrogation vient de se terminer. A 4 heures cette après-midi, Son Excellence le gouverneur-général, s'est rendu au Sénat et a sanctionné, avec les formalités ordinaires, les bills adoptés par les deux chambres.

Voici le texte même du discours que Son Excellence a prononcé :

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je désire, en prorogeant le Parlement, vous remercier du soin et de l'assiduité avec lesquels vous vous êtes appliqués à l'exercice de vos importantes fonctions.

Les preuves que le pays se relève de l'état de stagnation auquel j'ai fait allusion à l'ouverture de cette session, vont toujours en s'accroissant, je suis heureux de le croire, et je pense que nous pourrions espérer avec quelque confiance une année prospère.

Les lois sur les banques et le cours monétaire, et la modifications du tarif, ainsi que les autres mesures qui ont été adoptées pendant cette session, contribueront, je l'espère, à la prospérité attendue.

Les espérances que j'ai alors émises d'une immigration considérable de colons de choix au Nord-Ouest me paraissent, d'après les derniers renseignements, devoir pleinement se réaliser.

Cette vaste et intéressante région doit bénéficier grandement des lois relatives à la meilleure organisation du Territoire du Nord-Ouest; à la modification de l'acte des terres de la Puissance, et à l'administration plus efficace des affaires des Sauvages.

La loi refundant les statuts relatifs au Revenu de l'Intérieur et les autres actes importants concernant des questions d'intérêt public semblent tout à fait propres à atteindre le but proposé.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez votés si libéralement.

J'espère que les vigoureux efforts qui sont faits pour établir sur leurs réserves les tribus sauvages du Nord-Ouest, rendront, moins fréquente, à l'avenir, la nécessité de puiser dans le trésor public pour les empêcher de périr de faim.

Honorables Messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre des communes:

Les crédits votés permettront à mon gouvernement de poursuivre, sans arrêt, la construction du chemin de fer du Pacifique du Canada et de hâter l'achèvement de notre système de canaux.

En vous disant adieu, je dois vous exprimer mes vœux les plus sincères pour votre bonheur et votre prospérité dans vos foyers.

Dans tous les cas, notre parti n'a pas lieu de s'alarmer, car on n'a encore mis de l'argent aucun nom qui soit de nature à soulever l'enthousiasme public et à entamer d'une façon ou d'une autre les phalanges conservatrices aujourd'hui si fortes et si compactes.

L'état de l'honorable George Brown est toujours le même. C'est une sorte d'agonie, et ses médecins s'étonnent qu'il ait pu vivre aussi longtemps dans de pareilles conditions. On s'attend à sa mort d'un moment à l'autre.

A LA RECHERCHE D'UN CHEF

Le parti libéral français est à la recherche d'un chef. Il interroge tous les points de l'horizon et il n'en trouve pas. Certains noms sont bien indiqués par ci par là, mais aucun n'a encore été signalé qui soit accueilli avec une faveur plus qu'ordinaire.

Cette absence de chef ne date pas d'aujourd'hui. Elle remonte au jour où M. Dorion—maintenant sir A. A. Dorion—se sacrifia pour son pays en se faisant nommer juge en chef de la cour d'appel pour la province de Québec, quelques mois après son avènement au pouvoir. M. Dorion n'a pas de successeur véritable, et le parti libéral a été plus ou moins gouverné depuis par MM. Cauchon, Laflamme, Fournier et Laurier.

Pendant quelque temps on crut que les libéraux avaient trouvé leur homme en M. Laurier. Orateur éloquent et sympathique, le député de Québec-Est—alors député de Drummond et Arthabaska—avait su se créer un bon nombre de partisans enthousiastes. La jeunesse radicale surtout en raffolait au point de lui décerner le titre de jeune Papineau! Bref, pas un homme n'a été plus choyé, écouté, adulé par ses amis que M. Laurier pendant une certaine époque. Ils ne pouvaient lui rendre un plus mauvais service, car ils lui avaient fait une réputation qu'il n'a pu tenir.

Quantum mutus ab illo! Il a suffi à M. Laurier d'un an et demi de carrière ministérielle—la véritable pierre de touche de l'homme politique—pour dissiper la brillante auréole dont on l'avait entouré. Pour une raison ou pour une autre, il n'a pas répondu à l'attente publique et l'enthousiasme déclinant que son nom provoquait naguère dans son entourage immédiat a fait place à l'accueil le plus glacial possible. On reconstruit qu'il sait agencer avec art un discours préparé à l'avance, qu'il manie également bien la langue de Shakespeare et de Racine—quoiqu'il semble avoir renoncé à parler cette dernière en chambre—mais on a cessé d'exalter ses qualités d'homme politique et de leader. Le désenchantement a même gagné M. Philippe Casgrain, qui lui est enlevé son sceptre de chef, durant cette session, si on avait voulu seulement le prendre au sérieux.

Aussi quelle n'a pas été notre surprise de voir la Gazette de Sorel comparer M. Laurier à M. Blake et le signaler comme les hommes de l'avenir. Avec ce raffinement de langage qui lui est particulier, M. Barthe s'écrie même : " Dans son discours de l'autre jour M. Blake a trahi le ballon de sir John M. Laurier, à la prochaine occasion, n'aura pas de misère à crever l'outre de M. Langevin. L'homme aux \$32,000." Comme M. Barthe n'est pas en chambre depuis quelque temps pour voir ce qui s'y passe—grâce au coup de masse que lui a infligé le député de Richelieu—on peut assez facilement lui pardonner sa comparaison, mais nous doutons que M. Blake soit flatté du compliment. En effet, jamais le parti libéral français n'a joué un rôle aussi lui, aussi effacé que dans les deux dernières sessions. Avec de pareilles adversaires les meilleures lames conservatrices courent risque de se rouiller avant longtemps. Quel contraste entre leur inertie et la vigueur déployée par le parti conservateur français quand il marchait bravement à l'assaut de la forteresse libérale sous le régime Mackenzie!

La Patrie reproduit la Gazette de Sorel sans y mettre toutefois d'enthousiasme. Mais le Provincial qui se publie dans le collège électoral représenté par M. Laurier—en plein faubourg Saint-Roch—se fait l'écho des mécontents et se gêne moins à son égard. Il parle de la nécessité de réorganiser le parti libéral et il demande à grands cris que l'on confie le commandement à un homme plus actif et plus énergique, à quelqu'un qui ne paraissait pas l'ambitionner les apparences sont parfois trompeuses!—à l'honorable M. Pelletier, sénateur. Cette nouvelle candidature est-elle sérieuse et aura-t-elle plus de chances que celle de M. Philippe Casgrain? Nous en doutons beaucoup.

Dans tous les cas, notre parti n'a pas lieu de s'alarmer, car on n'a encore mis de l'argent aucun nom qui soit de nature à soulever l'enthousiasme public et à entamer d'une façon ou d'une autre les phalanges conservatrices aujourd'hui si fortes et si compactes.

L'état de l'honorable George Brown est toujours le même. C'est une sorte d'agonie, et ses médecins s'étonnent qu'il ait pu vivre aussi longtemps dans de pareilles conditions. On s'attend à sa mort d'un moment à l'autre.

EMPLOYÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Notre confrère du Courrier de Montréal refuse d'accepter les quelques mois d'explications que nous lui avons données sur le compte des employés de la bibliothèque qu'il a mis en cause. Il serait curieux de savoir, dit-il, quelle est la besogne spéciale de MM. Todd, Fletcher et Campbell. Il nous sera très facile de le satisfaire sous ce rapport. Seulement, prenons note du fait qu'en avouant qu'il ne connaît pas la besogne de ces messieurs, il avoue par là même qu'il les a attaqués sans renseignements suffisants.

M. Todd, jr., puisque notre confrère désire le savoir, est chargé de la bibliothèque de droit, laquelle comprend plusieurs divisions. Il prépare actuellement un nouveau catalogue de cette partie de la bibliothèque. M. Fletcher, le comptable, a la responsabilité de tenir en ordre le double registre de tous les livres prêtés et de les faire rendre. Quant à M. Campbell il replace sur les rayons les livres retournés. Voilà la besogne spéciale de chacun de ces messieurs, outre celle de répondre à tous venants, besogne qu'ils partagent avec leurs collègues français.

Après nous avoir posé la question à laquelle nous venons de répondre, le Courrier se défend d'un reproche que nous ne lui avons pas adressé, à savoir : d'avoir attaqué ces employés parce qu'ils sont anglais. D'un autre côté, il serait peu juste ou peu courageux de notre part de refuser de défendre des employés que nous croyons injustement attaqués, simplement parce qu'ils sont anglais.

Ajoutons que, quoique nos observations fussent écrites de la façon la plus bienveillante possible, notre confrère a mis une aigreur regrettable dans sa réplique. Il y est question de lâcheté, d'humiliations, de complaisances-coupables, etc. Notre confrère doit pourtant savoir que nous sommes au-dessus de pareilles imputations, et qu'il nous n'avons jamais manqué d'être sur la brèche pour défendre l'intérêt national—qui n'est nullement en cause dans ce cas—chaque fois que le devoir nous commandait de le faire.

CHAMBRE DES COMMUNES

L'orateur prend son siège à trois heures.

Après les affaires de routine, M. Laurier demande à la chambre l'autorisation de retirer la pétition présentée par lui contre l'élection du député de Richelieu.

M. Massé—Qu'il me soit permis de déclarer que ce qui a été dit à mon sujet, vendredi dernier, par le reporteur de Québec-Est, est entièrement faux.

M. Laurier—Tout en retirant cette pétition, aujourd'hui, je me réserve le droit de la présenter de nouveau.

Sir John Macdonald—Libre à l'honorable député de retirer sa pétition, mais il doit le faire sans conditions.

M. Blake—C'est à ma demande que cette condition a été faite.

Sir John Macdonald—rien ne s'oppose à ce que la pétition soit retirée. En réponse à M. Robertson (Hamilton).

M. J. Macdonald dit que le gouvernement n'avait pas l'intention de faire une enquête sur la conduite du juge Robinson, de Lambton.

Sir John Macdonald fait motion à l'effet que la chambre se forme en comité pour amender l'acte des terres fédérales, en faisant des règlements relatifs aux terrains ciliers.

Sir Richard Cartwright—Le gouvernement devrait conserver les terrains contenant des dépôts de houille; il pourrait se créer, en les exploitant, un revenu important.

Sir John Macdonald—Des mesures seraient prises, dans le district de la rivière Souris, pour empêcher les spéculateurs d'accaparer les houillères.

M. Bannerman—Le bill aurait-il un effet rétroactif? S'il en était ainsi les intérêts de certaines compagnies ont déjà fait des dépenses considérables pour l'exploitation de certaines mines seraient gravement compromises.

Sir John Macdonald—Les droits acquis avant l'adoption de la loi ne seront nullement affectés.

La chambre se forme en comité et rapporte l'amendement. Le bill est lu une troisième fois.

Motion étant faite pour demander la sanction de la chambre pour les amendements faits par le sénat à la loi relative à l'enlèvement des obstructions causées par les naufrages dans les cours d'eau navigables.

M. Angers dit qu'il avait lieu d'espérer que cette loi ne serait pas adoptée, car elle sanctionnerait un principe dangereux. Si une personne loue un bateau et qu'il soit perdu son propriétaire, et non le locataire, est obligé d'enlever les débris à ses frais. On empêchera ainsi grand nombre d'armateurs de louer leurs navires et la navigation du Saint-Laurent se trouvera gravement affectée.

M. Pope (I.P.E.)—Le bill n'affecte en rien les intérêts de la navigation; il n'est que juste que les propriétaires de navires soient tenus d'enlever les obstructions causées par le naufrage de leurs bâtiments.

Sir John Macdonald—La chambre a déjà à se prononcer sur le bill; cette discussion n'est donc pas régulière.

M. Blake—La chambre n'a pas eu le temps nécessaire pour discuter le bill; il ne peut être adopté sans être pris de nouveau sous considération.

Sir John Macdonald—Le bill a été longuement discuté; la chambre n'a pas le droit de reconsidérer une mesure déjà sanctionnée par elle.

L'orateur—La motion présentée demande la prise en considération des amendements du Sénat; toute discussion qui ne s'y rattache est hors d'ordre.

M. Angers présente un amendement, demandant que l'amendement du Sénat ne soit pas considéré à une époque aussi avancée de la session. L'amendement est perdu sur son division.

La chambre se forme en comité et sanctionne l'amendement.

Le bill amendé relatif aux banques est considéré en comité et lu une troisième fois.

M. Stephenson propose l'adoption du rapport du comité des impressions.

M. Blake—Le rapport du comité comprend-il le rapport du sous-comité?

M. Ross—Certainement.

M. Blake—Le rapport ne peut être adopté sans avis de motion préalable.

L'orateur maintient l'objection et la motion est retirée.

Motion étant faite pour la seconde lecture de la loi relative aux sauvages, M. Patterson (Brant) dit que cette loi est soumise à une époque trop avancée de la session pour recevoir la considération voulue. Il pense que les indiens sont maltraités et que les lois actuelles empêchent leur développement intellectuel et nuisent à leurs intérêts matériels.

A six heures l'orateur quitte le fauteuil.

CHAMBRE DES COMMUNES

L'orateur prend son siège à trois heures.

Après les affaires de routine, M. Laurier demande à la chambre l'autorisation de retirer la pétition présentée par lui contre l'élection du député de Richelieu.

M. Massé—Qu'il me soit permis de déclarer que ce qui a été dit à mon sujet, vendredi dernier, par le reporteur de Québec-Est, est entièrement faux.

M. Laurier—Tout en retirant cette pétition, aujourd'hui, je me réserve le droit de la présenter de nouveau.

Sir John Macdonald—Libre à l'honorable député de retirer sa pétition, mais il doit le faire sans conditions.

M. Blake—C'est à ma demande que cette condition a été faite.

Sir John Macdonald—rien ne s'oppose à ce que la pétition soit retirée. En réponse à M. Robertson (Hamilton).

M. J. Macdonald dit que le gouvernement n'avait pas l'intention de faire une enquête sur la conduite du juge Robinson, de Lambton.

Sir John Macdonald fait motion à l'effet que la chambre se forme en comité pour amender l'acte des terres fédérales, en faisant des règlements relatifs aux terrains ciliers.

Sir Richard Cartwright—Le gouvernement devrait conserver les terrains contenant des dépôts de houille; il pourrait se créer, en les exploitant, un revenu important.

Sir John Macdonald—Des mesures seraient prises, dans le district de la rivière Souris, pour empêcher les spéculateurs d'accaparer les houillères.

M. Bannerman—Le bill aurait-il un effet rétroactif? S'il en était ainsi les intérêts de certaines compagnies ont déjà fait des dépenses considérables pour l'exploitation de certaines mines seraient gravement compromises.

Sir John Macdonald—Les droits acquis avant l'adoption de la loi ne seront nullement affectés.

La chambre se forme en comité et rapporte l'amendement. Le bill est lu une troisième fois.

Motion étant faite pour demander la sanction de la chambre pour les amendements faits par le sénat à la loi relative à l'enlèvement des obstructions causées par les naufrages dans les cours d'eau navigables.

M. Angers dit qu'il avait lieu d'espérer que cette loi ne serait pas adoptée, car elle sanctionnerait un principe dangereux. Si une personne loue un bateau et qu'il soit perdu son propriétaire, et non le locataire, est obligé d'enlever les débris à ses frais. On empêchera ainsi grand nombre d'armateurs de louer leurs navires et la navigation du Saint-Laurent se trouvera gravement affectée.

M. Pope (I.P.E.)—Le bill n'affecte en rien les intérêts de la navigation; il n'est que juste que les propriétaires de navires soient tenus d'enlever les obstructions causées par le naufrage de leurs bâtiments.

Sir John Macdonald—La chambre a déjà à se prononcer sur le bill; cette discussion n'est donc pas régulière.

M. Blake—La chambre n'a pas eu le temps nécessaire pour discuter le bill; il ne peut être adopté sans être pris de nouveau sous considération.

Sir John Macdonald—Le bill a été longuement discuté; la chambre n'a pas le droit de reconsidérer une mesure déjà sanctionnée par elle.

L'orateur—La motion présentée demande la prise en considération des amendements du Sénat; toute discussion qui ne s'y rattache est hors d'ordre.

M. Angers présente un amendement, demandant que l'amendement du Sénat ne soit pas considéré à une époque aussi avancée de la session. L'amendement est perdu sur son division.

La chambre se forme en comité et sanctionne l'amendement.

Le bill amendé relatif aux banques est considéré en comité et lu une troisième fois.

M. Stephenson propose l'adoption du rapport du comité des impressions.

M. Blake—Le rapport du comité comprend-il le rapport du sous-comité?

M. Ross—Certainement.

M. Blake—Le rapport ne peut être adopté sans avis de motion préalable.

L'orateur maintient l'objection et la motion est retirée.

Motion étant faite pour la seconde lecture de la loi relative aux sauvages, M. Patterson (Brant) dit que cette loi est soumise à une époque trop avancée de la session pour recevoir la considération voulue. Il pense que les indiens sont maltraités et que les lois actuelles empêchent leur développement intellectuel et nuisent à leurs intérêts matériels.

A six heures l'orateur quitte le fauteuil.

CHAMBRE DES COMMUNES

L'orateur prend son siège à trois heures.

Après les affaires de routine, M. Laurier demande à la chambre l'autorisation de retirer la pétition présentée par lui contre l'élection du député de Richelieu.

M. Massé—Qu'il me soit permis de déclarer que ce qui a été dit à mon sujet, vendredi dernier, par le reporteur de Québec-Est, est entièrement faux.

M. Laurier—Tout en retirant cette pétition, aujourd'hui, je me réserve le droit de la présenter de nouveau.

Sir John Macdonald—Libre à l'honorable député de retirer sa pétition, mais il doit le faire sans conditions.

M. Blake—C'est à ma demande que cette condition a été faite.

Sir John Macdonald—rien ne s'oppose à ce que la pétition soit retirée. En réponse à M. Robertson (Hamilton).

M. J. Macdonald dit que le gouvernement n'avait pas l'intention de faire une enquête sur la conduite du juge Robinson, de Lambton.

Sir John Macdonald fait motion à l'effet que la chambre se forme en comité pour amender l'acte des terres fédérales, en faisant des règlements relatifs aux terrains ciliers.

Sir Richard Cartwright—Le gouvernement devrait conserver les terrains contenant des dépôts de houille; il pourrait se créer, en les exploitant, un revenu important.

Sir John Macdonald—Des mesures seraient prises, dans le district de la rivière Souris, pour empêcher les spéculateurs d'accaparer les houillères.

M. Bannerman—Le bill aurait-il un effet rétroactif? S'il en était ainsi les intérêts de certaines compagnies ont déjà fait des dépenses considérables pour l'exploitation de certaines mines seraient gravement compromises.

Sir John Macdonald—Les droits acquis avant l'adoption de la loi ne seront nullement affectés.

La chambre se forme en comité et rapporte l'amendement. Le bill est lu une troisième fois.

Motion étant faite pour demander la sanction de la chambre pour les amendements faits par le sénat à la loi relative à l'enlèvement des obstructions causées par les naufrages dans les cours d'eau navigables.

M. Angers dit qu'il avait lieu d'espérer que cette loi ne serait pas adoptée, car elle sanctionnerait un principe dangereux. Si une personne loue un bateau et qu'il soit perdu son propriétaire, et non le locataire, est obligé d'enlever les débris à ses frais. On empêchera ainsi grand nombre d'armateurs de louer leurs navires et la navigation du Saint-Laurent se trouvera gravement affectée.

M. Pope (I.P.E.)—Le bill n'affecte en rien les intérêts de la navigation; il n'est que juste que les propriétaires de navires soient tenus d'enlever les obstructions causées par le naufrage de leurs bâtiments.

Sir John Macdonald—La chambre a déjà à se prononcer sur le bill; cette discussion n'est donc pas régulière.

M. Blake—La chambre n'a pas eu le temps nécessaire pour discuter le bill; il ne peut être adopté sans être pris de nouveau sous considération.

Sir John Macdonald—Le bill a été longuement discuté; la chambre n'a pas le droit de reconsidérer une mesure déjà sanctionnée par elle.

L'orateur—La motion présentée demande la prise en considération des amendements du Sénat; toute discussion qui ne s'y rattache est hors d'ordre.

M. Angers présente un amendement, demandant que l'amendement du Sénat ne soit pas considéré à une époque aussi avancée de la session. L'amendement est perdu sur son division.

La chambre se forme en comité et sanctionne l'amendement.

Le bill amendé relatif aux banques est considéré en comité et lu une troisième fois.

M. Stephenson propose l'adoption du rapport du comité des impressions.

M. Blake—Le rapport du comité comprend-il le rapport du sous-comité?

M. Ross—Certainement.

M. Blake—Le rapport ne peut être adopté sans avis de motion préalable.

L'orateur maintient l'objection et la motion est retirée.

Motion étant faite pour la seconde lecture de la loi relative aux sauvages, M. Patterson (Brant) dit que cette loi est soumise à une époque trop avancée de la session pour recevoir la considération voulue. Il pense que les indiens sont maltraités et que les lois actuelles empêchent leur développement intellectuel et nuisent à leurs intérêts matériels.

A six heures l'orateur quitte le fauteuil.

ECHOS DU JOUR

Le prince Léopold qui est attendu au Canada bientôt, voyagea incognito sous le titre de duc d'Albany.

Lord Archibald Campbell, frère de Son Excellence le marquis de Lorne, est arrivé à New-York ces jours derniers. Il doit venir à Ottawa prochainement.

M. le curé Labelle a donné mardi, au cercle catholique de Québec, une conférence très intéressante sur la colonisation. Nous voyons par les journaux de la capitale provinciale que cette conférence a obtenu un plein succès.

M. Blake a cru devoir proposer un dernier vote de non-confiance, hier matin, à la fin de la séance commencée mercredi après-midi, alors que la moitié des députés étaient absents de la Chambre. Il rallia 25 voix, et le gouvernement 76, c'est-à-dire plus des trois-quarts de la députation présente.

Nous publions dans une autre colonne le résultat des élections de la société Saint-Pierre—une autre excellente société d'épargne, qui, à l'exemple de la société Saint-Joseph, a fait beaucoup de bien parmi notre population. Les noms des officiers de la société sont une très bonne garantie d'une administration sage et économique.

Le Canadien demande énergiquement la punition des fauteurs de la dernière émeute de Québec. La ville porte déjà la peine de ces désordres. Le Courrier du Canada dit que trois steamers chargés de fret pour Québec sont passés tout droit ces jours derniers et sont allés débarquer leurs cargaisons à Montréal. La ligne Dominion a décidé, jusqu'à nouvel ordre, d'éviter Québec et de faire monter tous ses navires à Montréal.

Au moment de terminer les travaux sessionnels, hier matin, M. Blake s'est plaint de leur durée et a proposé d'aviser une autre fois aux moyens de les abrégier. Le nouveau leader voulait-il donner un avis déguisé à ses partisans, qui sont cause que la chambre a perdu un temps considérable dans des débats superflus? Est-ce à dire qu'il leur faudra changer de ton, sous sa direction, et ne plus provoquer de discussions inutiles? Cela va bien gêner quelques-uns d'entre eux, qui regretteront peut-être M. Mackenzie pour cette raison.

SOCIÉTÉ SAINT-PIERRE

A une assemblée de cette société tenue, le 5 courant, les officiers suivants furent élus pour l'année courante.

G. Trudeau, président.

W. O. McKay, 1er vice-président.

M. Lapointe, 2e vice-président.

J. J. Barbeau, secrétaire.

O. Dionne, assist. secrétaire.

Alph. Benoit, secrétaire correspondant.

A. Foisy, trésorier.

Honoré Foisy, assist. trésorier.

Paroissiens—D. Planchet, Alph. Philion.

Pierre Gouneau, bibliothécaire.

Commissaires ordonnateurs—Louis Gouneau, Ris, Hubert Tremblay.

Auditeurs—L. Z. Chabot, Alph. Benoit.

Dr F. X. Valade, médecin.

Membres du comité d'enquête—Antoine Champagne, Ferdinand Gagnon, Ed. Carrière, Pierre Régimbal.

CHAPEAUX DE SOIE

Les nouvelles modes de chapeaux pour les printemps sont prêtes.

Ces chapeaux font bien, sont très légers et conviennent à presque toutes les figures.

R. J. DEVLIN:

TOUS LES JOURS

GRANDE VENTE!

MARCHANDISES

Nouvelles et de Goût

O'DOHERTY et Cie.,

110 RUE SPARKS

En face de M.M. Bates et Cie., épiciers.

APPRENTIE MODISTE DEMANDÉE

On demande une apprentie-modiste, sachant parler l'anglais et le français.

S'adresser à

Mlle DANTÉ,

29, rue Clarence.

Ottawa, 7 mai, 1880.

Dr O. DAGENAIS

Médecin-Chirurgien.

416, RUE CLARENCE.

Ottawa, 6 mai 1880.

Fonds de Secours de Hull

Les contributions d'argent au fonds de secours pour les incendies de Hull peuvent être déposées, entre les mains du trésorier, D. Kester, grand de la Banque des Marchands, à Ottawa. Les fonds de provisions, vêtements, literie, etc., peuvent être adressés au comité exécutif, à l'hôtel de ville, Hull.

E. B. EDDY,

Président du comité exécutif.

Hull, 24 avril, 1880.

CHAMBRE DES COMMUNES

L'orateur prend son siège à trois heures.

Après les affaires de routine, M. Laurier demande à la chambre l'autorisation de retirer la pétition présentée par lui contre l'élection du député de Richelieu.

M. Massé—Qu'il me soit permis de déclarer que ce qui a été dit à mon sujet, vendredi dernier, par le reporteur de Québec-Est, est entièrement faux.

M. Laurier—Tout en retirant cette pétition, aujourd'hui, je me réserve le droit de la présenter de nouveau.

Sir John Macdonald—Libre à l'honorable député de retirer sa pétition, mais il doit le faire sans conditions.

M. Blake—C'est à ma demande que cette condition a été faite.

Sir John Macdonald—rien ne s'oppose à ce que la pétition soit retirée. En réponse à M. Robertson (Hamilton).

M. J. Macdonald dit que le gouvernement n'avait pas l'intention de faire une enquête sur la conduite du juge Robinson, de Lambton.

Sir John Macdonald fait motion à l'effet que la chambre se forme en comité pour amender l'acte des terres fédérales, en faisant des règlements relatifs aux terrains ciliers.

Sir Richard Cartwright—Le gouvernement devrait conserver les terrains contenant des dépôts de houille; il pourrait se créer, en les exploitant, un revenu important.

Sir John Macdonald—Des mesures seraient prises, dans le district de la rivière Souris, pour empêcher les spéculateurs d'accaparer les houillères.

M. Bannerman—Le bill aurait-il un effet rétroactif? S'il en était ainsi les intérêts de certaines compagnies ont déjà fait des dépenses considérables pour l'exploitation de certaines mines seraient gravement compromises.

Sir John Macdonald—Les droits acquis avant l'adoption de la loi ne seront nullement affectés.

La chambre se forme en comité et rapporte l'amendement. Le bill est lu une troisième fois.

Motion étant faite pour demander la sanction de la chambre pour les amendements faits par le sénat à la loi relative à l'enlèvement des obstructions causées par les naufrages dans les cours d'eau navigables.

M. Angers dit qu'il avait lieu d'espérer que cette loi ne serait pas adoptée, car elle sanctionnerait un principe dangereux. Si une personne loue un bateau et qu'il soit perdu son propriétaire, et non le locataire, est obligé d'enlever les débris à ses frais. On empêchera ainsi grand nombre d'armateurs de louer leurs navires et la navigation du Saint-Laurent se trouvera gravement affectée.

M. Pope (I.P.E.)—Le bill n'affecte en rien les intérêts de la navigation; il n'est que juste que les propriétaires de navires soient tenus d'enlever les obstructions causées par le naufrage de leurs bâtiments.

Sir John Macdonald—La chambre a déjà à se prononcer sur le bill; cette discussion n'est donc pas régulière.

M. Blake—La chambre n'a pas eu le temps nécessaire pour discuter le bill; il ne peut être adopté sans être pris de nouveau sous considération.

Sir John Macdonald—Le bill a été longuement discuté; la chambre n'a pas le droit de reconsidérer une mesure déjà sanctionnée par elle.

L'orateur—La motion présentée demande la prise en considération des amendements du Sénat; toute discussion qui ne s'y rattache est hors d'ordre.

M. Angers présente un amendement, demandant que l'amendement du Sénat ne soit pas considéré à une époque aussi avancée de la session. L'amendement est perdu sur son division.

La chambre se forme en comité et sanctionne l'amendement.

Le bill amendé relatif aux banques est considéré en comité et lu une troisième fois.

M. Stephenson propose l'adoption du rapport du comité des impressions.

M. Blake—Le rapport du comité comprend-il le rapport du sous-comité?

M. Ross—Certainement.

M. Blake—Le rapport ne peut être adopté sans avis de motion préalable.

L'orateur maintient l'objection et la motion est retirée.

Motion étant faite pour la seconde lecture de la loi relative aux sauvages, M. Patterson (Brant) dit que cette loi est soumise à une époque trop avancée de la session pour recevoir la considération voulue. Il pense que les indiens sont maltraités et que les lois actuelles empêchent leur développement intellectuel et nuisent à leurs intérêts matériels.

A six heures l'orateur quitte le fauteuil.

CHAMBRE DES COMMUNES

L'orateur prend son siège à trois heures.

Après les affaires de routine, M. Laurier demande à la chambre l'autorisation de retirer la pétition présentée par lui contre l'élection du député de Richelieu.

M. Massé—Qu'il me soit permis de déclarer que ce qui a été dit à mon sujet, vendredi dernier, par le reporteur de Québec-Est, est entièrement faux.

M. Laurier—Tout en retirant cette pétition, aujourd'hui, je me réserve le droit de la présenter de nouveau.

Sir John Macdonald—Libre à l'honorable député de retirer sa pétition, mais il doit le faire sans conditions.

M. Blake—C'est à ma demande que cette condition a été faite.

Sir John Macdonald—rien ne s'oppose à ce que la pétition soit retirée. En réponse à M. Robertson (Hamilton).

M. J. Macdonald dit que le gouvernement n'avait pas l'intention de faire une enquête sur la conduite du juge Robinson, de Lambton.

Sir John Macdonald fait motion à l'effet que la chambre se forme en comité pour amender l'acte des terres fédérales, en faisant des règlements relatifs aux terrains ciliers.

Sir Richard Cartwright—Le gouvernement devrait conserver les terrains contenant des dépôts de houille; il pourrait se créer, en les exploitant, un revenu important.

Sir John Macdonald—Des mesures seraient prises, dans le district de la rivière Souris, pour empêcher les spéculateurs d'accaparer les houillères.

M. Bannerman—Le bill aurait-il un effet rétroactif? S'il en était ainsi les intérêts de certaines compagnies ont déjà fait des dépenses considérables pour l'exploitation de certaines mines seraient gravement compromises.

Sir John Macdonald—Les droits acquis avant l'adoption de la loi ne seront nullement affectés.

La chambre se forme en comité et rapporte l'amendement. Le bill est lu une troisième fois.

Motion étant faite pour demander la sanction de la chambre pour les amendements faits par le sénat à la loi relative à l'enlèvement des obstructions causées par les naufrages dans les cours d'eau navigables.

M. Angers dit qu'il avait lieu d'espérer que cette loi ne serait pas adoptée, car elle sanctionnerait un principe dangereux. Si une personne loue un bateau et qu'il soit perdu son propriétaire, et non le locataire, est obligé d'enlever les débris à ses frais. On empêchera ainsi grand nombre d'armateurs de louer leurs navires et la navigation du Saint-Laurent se trouvera gravement affectée.

M. Pope (I.P.E.)—Le bill n'affecte en rien les intérêts de la navigation; il n'est que juste que les propriétaires de navires soient tenus d'enlever les obstructions causées par le naufrage de leurs bâtiments.

Sir John Macdonald—La chambre a déjà à se prononcer sur le bill; cette discussion n'est donc pas régulière.

M. Blake—La chambre n'a pas eu le temps nécessaire pour discuter le bill; il ne peut être adopté sans être pris de nouveau sous considération.

Sir John Macdonald—Le bill a été longuement discuté; la chambre n'a pas le droit de reconsidérer une mesure déjà sanctionnée par elle.

L'orateur—La motion présentée demande la prise en considération des amendements du Sénat; toute discussion qui ne s'y rattache est hors d'ordre.

M. Angers présente un amendement, demandant que l'amendement du Sénat ne soit pas considéré à une époque aussi avancée de la session. L'amendement est perdu sur son division.

La chambre se forme en comité et sanctionne l'amendement.

Le bill amendé relatif aux banques est considéré en comité et lu une troisième fois.

M. Stephenson propose l'adoption du rapport du comité des impressions.

M. Blake—Le rapport du comité comprend-il le rapport du sous-comité?

M. Ross—Certainement.

M. Blake—Le rapport ne peut être adopté sans avis de motion préalable.

L'orateur maintient l'objection et la motion est retirée.

Motion étant faite pour la seconde lecture de la loi relative aux sauvages, M. Patterson (Brant) dit que cette loi est soumise à une époque trop avancée de la session pour recevoir la considération voulue. Il pense que les indiens sont maltraités et que les lois actuelles empêchent leur développement intellectuel et nuisent à leurs intérêts matériels.

A six heures l'orateur quitte le fauteuil.

SERVICE A THÉ

EN

PORCELAINE,

(44 morceaux)

\$5.00

C.S. Shaw & Cie

IMPORTATEURS

63 rue Sparks

Il y a foule tous les jours

AU MAGASIN DE

C. GAGNÉ ET Cie

277, RUE WELLINGTON.

Pour profiter des

GRANDS AVANTAGES

Qui sont offerts

Les prix ont été réduits, à cause de la crise, d'au moins

20 POUR CENT

C'est actuellement le magasin à MEILLEUR MARCHÉ de la ville: Que la nombreuse classe des travailleurs s'empresse d'en profiter!

Etablissement Caledonia

DE

DEGRAISSAGE, NETTOYAGE

et

Machine à battre les Tapis

(Vis-à-vis le quai de la Reine.)

Habillements de messieurs teints clair ou foncé pour

UNE PIASTRE,

Gants, Nattes, Robes, etc., nettoyés.

UN BON TAILLEUR

Est attaché à l'établissement pour le pressage.

BUREAU: 1-62, RUE WELLINGTON.

FRASER ET VIAU.

Ottawa, 9 avril 1880.

Chemin de fer Q. M. O. et O

CHANGEMENT D'HEURE

A partir de LUNDI, 3 Mai 1880

Les trains partiront aux heures suivantes:

Train de nuit.	
D'Hochelaga pour Hull.....	12.40 a.m., 5.15 p.m.
Arrivant à Hull.....	12.40 p.m., 5.25 p.m.
De Hull pour Hochelaga.....	8.20 a.m., 5.05 p.m.
Arrivant à Hochelaga.....	12.30 p.m., 9.15 p.m.
Train de nuit.	
D'Hochelaga pour Québec.....	3.00 p.m., 10.00 p.m.
Arrivant à Québec.....	9.00 p.m., 6.30 a.m.
De Québec pour Hochelaga.....	10.40 a.m., 9.30 p.m.
Arrivant à Hochelaga.....	4.45 p.m., 6.30 a.m.
D'Hochelaga pour Saint-Mixte.....	Mixte.
Jérôme.....	5.30 p.m.
Arrivant à Saint-Jérôme.....	7.15 p.m.
De Saint-Jérôme pour.....	6.45 a.m.
Hochelaga.....	9.00 a.m.

Les trains quittent la Station de Mile-End Sept Minutes plus tard.

Des magnifiques Chaises Salons sont attachés à chaque train de passager et les Chaises D'arrière aux trains de nuit.

Les Trains de nuit pour Ottawa correspondent avec les trains de et pour Québec.

Pour billets et renseignements s'adresser à l'administration générale, 13 Place d'Armes, ou au bureau pour la vente des billets, 202, rue St. Jacques à Montréal.

L. A. SENECAU,

Surintendant général.

Chemin de fer Q. M. O. & O

AVIS

EMBARQUEMENT D'AYLMER

Le 3 et après le 3 MAI, 1880, les trains locaux entre Hull et Aylmer voyageront comme suit:

Partira de Hull à 10 h. a.m., 12.50 p.m., 5.30 p.m., et 9.40 p.m.

Partira d'Aylmer à 7.45 h. a.m., 11 a.m., 2.30 p.m., et 5.30 p.m.

Correspondant avec les trains de et pour Montréal.

L. A. SENECAU,

Surintendant général.